



A Paris, le 24 juin 2013

Avis du conseil scientifique de l'AFPCN sur le projet de SNGRI

Les membres du conseil scientifique de l'AFPCN, réunis le 13 juin 2013, ont examiné la version de travail de la SNGRI remise à la commission mixte inondation du 30 mai. Des membres absents à cette réunion ont également fait part de leur avis.

Le conseil scientifique souligne l'importance qui s'attache à la formulation d'une stratégie nationale forte, concise, démonstrative, accessible à tous, tenant bien la place que lui affecte la loi portant engagement pour l'environnement (« Grenelle 2 ») au cœur du dispositif. A ce stade, le gros travail de rassemblement déjà accompli constitue un bon préalable au montage final.

Le rappel ferme des principes de prévention, la concision et la clarté du préambule, l'éclairage de la politique actuelle présenté par l'annexe 1, qu'il suggère d'intégrer en tête du document, fournissent ainsi les éléments d'un excellent début.

Il est plus réservé sur l'architecture de ce texte, trop complexe et qui aboutit à mêler des éléments stratégiques et des éléments opérationnels. Le conseil scientifique suggère un plan plus simple :

- préambule et état des lieux (évaluation).
- exposé des grands axes de la stratégie, comportant quelques chiffres d'objectifs significatifs, en fusionnant ce qui est désigné comme « principes d'action » et « cadre d'action » (évitant ainsi beaucoup de répétitions).
- report en annexes de ce qui est désigné comme « objectifs immédiats » et « mise en oeuvre ».
- la « déclinaison opérationnelle » est un aspect de la gouvernance et devrait figurer sous cet axe.

Le conseil scientifique, à ce stade, préfère ne pas s'engager sur des propositions de modification de contenu, mais note cependant que :

- La question de l'indemnisation et de sa modulation envisagée, pourrait être abordée, puisqu'une consultation publique en a montré la faisabilité.
- Le rôle et le statut des acteurs cités comme des intervenants fortement impliqués dans l'articulation national-local mériteraient d'être précisés.
- Enfin, une homogénéisation de la rédaction doit être recherchée, notamment dans l'emploi des termes, ainsi qu'une plus grande concision et clarté dans les énoncés. En effet, cette version de travail s'adresse plus aux spécialistes de l'eau et des risques qu'aux élus et aux citoyens, destinataires finaux de cette stratégie.

Si cet avis trouvait un écho au sein de la DGPR, le conseil scientifique pourrait déléguer deux ou trois de ses membres pour travailler à une nouvelle rédaction de ce texte.

Paul-Henri Bourrelier et Michel Juffé, co-présidents du conseil scientifique de l'AFPCN.